



Avis au public et à la communauté juridique

Annulation des séances

En raison de la prévalence accrue de la COVID-19 dans les villes où la Cour canadienne de l'impôt tient des audiences, le juge en chef annule toutes les séances en personne devant avoir lieu entre le 15 février 2021 et le 12 mars 2021, inclusivement.

Certaines conférences téléphoniques étant prévues entre le 15 février 2021 et le 12 mars 2021 inclusivement devront possiblement être annulées.

Dans les prochains jours, le personnel du greffe communiquera directement avec les parties touchées par ces annulations.

Le juge en chef continuera de suivre de près la situation et réévaluera la semaine du 1^{er} mars 2021 s'il y a lieu de modifier davantage le calendrier des séances.

La Cour et ses bureaux régionaux demeureront ouverts, à l'exception de Hamilton.

Signé ce 9^e jour de février 2021.

(original signé par le juge en chef Eugene P. Rossiter)

Eugene P. Rossiter
Juge en chef